



Les activités parascolaires au collège

Au Collège, les enfants ont la possibilité de s'inscrire à plusieurs types d'activités parascolaires.

L'ASSOCIATION SPORTIVE (AS) :

L'association sportive (AS) leur propose de pratiquer des activités physiques et sportives en plus de leurs heures de cours obligatoires. Elles sont encadrées par les trois enseignants d'éducation physique et sportive (EPS) du collège.

L'association sportive fonctionne 4 soirs par semaine (lundi, mardi, jeudi, vendredi) et le mercredi après-midi. **L'élève a la possibilité de venir à autant de séances d'entraînement qu'il le désire.**

En 2012-2013, la cotisation était de 30€ pour 1 enfant et de 50€ pour deux enfants ou plus d'une même famille. Il est possible de s'inscrire à l'AS tout au long de l'année mais il est préférable de le faire le plus tôt possible pour que votre enfant puisse en bénéficier un maximum.

De plus, en s'inscrivant à l'AS,

- l'élève peut participer au cross départemental (novembre) et au pentathlon (vtt – escalade – canoë – course / juin) , dans le cadre de l'UNSS.
- l'élève est directement assuré par un contrat collectif MAIF. Vous avez cependant la possibilité de prendre une assurance individuelle supplémentaire (IA+).
- L'élève peut participer à 1, 2, 3, 4 ou 5 séances hebdomadaires selon ses disponibilités mais au moins 1 présence par semaine est fortement conseillée (l'appel sera effectué).

Les activités proposées en 2012-13 étaient :

ARTS du CIRQUE
BASKET-BALL
BADMINTON
HANDBALL

Attention, la tenue d'Education Physique et Sportive est obligatoire à l'AS.

ATELIERS :

Des Ateliers proposant des activités périscolaires sont proposés aux élèves dans le collège. Le Foyer Socio Educatif, qui est une association loi 1901 contribue à financer ces ateliers.

Exemple d'ateliers mis en place :

- *Atelier de fabrication de mosaïque*
- *Atelier jeux d'échecs,*
- *Atelier jeux de figurines*
- *Atelier dessin*
- *etc.*

Chaque année les thèmes des ateliers sont revus selon les propositions et les possibilités des professeurs. Des parents peuvent aussi se proposer pour animer un atelier. En étant adhérents au FSE, les élèves peuvent participer à autant d'ateliers qu'ils le souhaitent.

LA CHORALE :

La chorale est animée par le professeur d'Education musicale, M Arseau. Elle se réunit une à deux fois par semaine entre 12h et 13h. Les élèves travaillent un registre varié et donnent une représentation en fin d'année, dans le cadre des chorales de l'Essonne (opéra de Massy) ou lors de la journée portes ouvertes du collège.

La chorale est gratuite.

Club CDI (Centre de Documentation et d'Information) :

Le professeur en charge du CDI, organise un club CDI dont les objectifs sont la mise en place d'expositions, la lecture de livres, l'animation de la rubrique CDI du site internet du collège, la lecture et l'écriture de poèmes et petits romans. Il se réunit le jeudi pendant les deux services de cantine.

Ce club est gratuit.